



31 mars 2020

Conseil canadien des normes
55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Canada

Objet : Demande de propositions (DP) n° 2020-13
L'évaluation des retombées économiques associées à la mise en place des normes prévues par le Programme de normes favorisant la résilience des infrastructures.

Le présent document a pour but d'inviter les soumissionnaires à soumettre leur proposition au Conseil canadien des normes (CCN) pour L'évaluation des retombées économiques associées à la mise en place des normes prévues par le Programme de normes favorisant la résilience des infrastructures.

Suivant l'Énoncé des travaux ci-joint (annexe B), le CCN attribuera au soumissionnaire retenu un contrat qui précisera la rémunération et les conditions régissant l'élaboration de la norme susmentionnée.

Les propositions doivent parvenir au CCN avant **16 h, HAE, mardi le 21 avril, 2020**. Il incombe aux soumissionnaires de déposer leur proposition avant **la date et l'heure de clôture**. Les propositions reçues après 16 h ne seront pas acceptées; elles seront retournées à l'expéditeur, sans avoir été ouvertes.

LES PROPOSITIONS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES ÉLECTRONIQUEMENT À contracts@scc.ca avant l'heure et la date de clôture (y compris la proposition financière).

1. PIÈCE JOINTE NO 1 – Proposition technique

NOTE : Aucune information financière ne doit figurer dans la PIÈCE JOINTE N° 1

2. PIÈCE JOINTE NO 2 – Proposition financière

Les propositions qui ne contiennent pas les documents requis ou qui ne respectent pas le format prescrit pour l'information financière (annexe D de la DP n° 2020-13 du CCN) sont susceptibles d'être considérées comme étant incomplètes et d'être rejetées d'office.

Le CCN n'est pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des propositions reçues.

Les questions concernant le sens ou l'intention du processus, ou encore les demandes de correction de toute ambiguïté, incohérence ou erreur apparente dans le document doivent être envoyées par écrit à contracts@scc.ca et parvenir à cette adresse de courriel avant 12 h (midi), HAE **vendredi, le 10 avril, 2020**. Toutes les réponses seront envoyées par courriel à l'ensemble des soumissionnaires.

Demande de propositions (DP) n° 2020-31

Liste de contrôle des documents

<i>ANNEXE A : Demande de propositions – Formulaire d’acceptation</i>	3
<i>ANNEXE B : Énoncé des travaux</i>	7
<i>ANNEXE C : Critères de l’évaluation technique</i>	14
<i>ANNEXE D : Formulaire de proposition financière</i>	20

ANNEXE A : Demande de propositions – Formulaire d’acceptation

Proposition soumise par

(Nom de l'entreprise)

(Adresse complète)

N° de TPS/TVH _____ N° d'identification de l'entreprise

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Personne-ressource : _____

Adresse courriel de la personne-ressource : _____

1. Le soussigné (ci-après le « soumissionnaire ») propose par les présentes au Conseil canadien des normes (CCN) de fournir l'expertise, la supervision, le matériel, l'équipement et tous les autres à-côtés nécessaires pour effectuer, à l'entière satisfaction du CCN ou de son représentant autorisé, les travaux décrits dans l'Énoncé des travaux ci-joint (annexe B).
2. Le soumissionnaire propose par les présentes d'exécuter et de mener à bonne fin les travaux conformément aux conditions (à l'endroit et de la manière prescrite) énoncées dans les documents suivants :
 - i) L'annexe A ci-jointe, intitulée *Demande de propositions – Formulaire d'acceptation*
 - ii) L'annexe B ci-jointe, intitulée *Énoncé des travaux*
 - iii) L'annexe C ci-jointe, intitulée *Critères de l'évaluation technique*
 - iv) L'annexe D ci-jointe, intitulée *Proposition financière*
3. **Période visée pour la prestation des services**
 - i) La date d'attribution du contrat est celle à laquelle le contrat est signé par le soumissionnaire et le CCN.
 - ii) La date de commencement des travaux est celle à laquelle le soumissionnaire et le CCN conviennent de commencer les travaux.
 - iii) Le soumissionnaire propose par les présentes de commencer les travaux à la date de commencement des travaux et de les terminer dans les six mois suivant cette date.

4. Proposition financière

Le soumissionnaire propose par les présentes d'exécuter et de mener à bonne fin les travaux conformément aux données financières de l'annexe D : Proposition financière de la DP n° 2020-13 du CCN, qui constituent la proposition financière intégrale.

5. Modifications facultatives

Si le CCN demande au soumissionnaire retenu d'apporter des modifications facultatives ou des changements additionnels au processus, la rémunération de ces travaux supplémentaires sera établie selon les taux journaliers indiqués (voir l'annexe D de la DP n° 2020-13 du CCN).

L'autorisation de procéder à tout travail supplémentaire sera donnée par modification du contrat, conformément à la proposition établie.

6. Années optionnelles

Le CCN peut, à sa discrétion, prolonger la durée du marché par une modification officielle du contrat.

7. Taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH)

Les tarifs et les taux indiqués dans la proposition du soumissionnaire ne doivent PAS inclure de taxe.

8. Calendrier des paiements

Après avoir accepté l'offre du soumissionnaire, le CCN se réserve le droit de négocier un calendrier des paiements acceptable avant d'attribuer ou de modifier tout contrat.

9. Lois applicables

Tout contrat attribué par le CCN relativement à la DP n° 2020-13 du CCN sera régi et interprété selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, au Canada.

10. Période de validité

Le soumissionnaire convient que sa proposition demeurera ferme pendant une période de 90 jours civils après **la date et l'heure de clôture**.

Signatures

Le soumissionnaire soumet la présente offre conformément aux exigences énoncées dans les documents constituant la DP.

SIGNÉ, SCELLÉ ET REMIS le ____ jour de ____ 2020

En présence de

NOM DE L'ENTREPRISE

(Signataire autorisé et titre)

(Signataire autorisé et titre)

ANNEXE B : Énoncé des travaux

ANNEXE B – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Projet	Le Conseil canadien des normes (CCN) octroiera un (1) contrat à un fournisseur pour l'évaluation des retombées économiques associées à la mise en place des normes prévues par le <i>Programme de normes favorisant la résilience des infrastructures</i> .
Date de soumission au CCN	2020-03-31
Date de réponse au soumissionnaire	2020-04-21
Contexte	<p>Au Canada, toutes les régions subissent des perturbations environnementales, sociales et économiques attribuables aux changements climatiques. Les bâtiments, ponts, routes, points d'eau et systèmes d'eaux usées du pays sont tous menacés par les changements climatiques et les conditions météorologiques extrêmes. Aussi les infrastructures publiques de base devront-elles être adaptées pour demeurer fonctionnelles.</p> <p>Il est donc essentiel pour le Canada et ses habitants d'adapter les normes afin d'assurer la résilience climatique des infrastructures. Les normes spécifient des exigences de performance et de matériaux qui peuvent servir à la prise en compte des risques climatiques dans les processus de planification et de conception d'infrastructures.</p> <p>Grâce au financement annoncé dans le budget de 2016, le CCN collabore avec le réseau de normalisation du Canada à l'élaboration et à l'application de solutions normatives favorisant la résilience des infrastructures et le renforcement des collectivités pour les Canadiens. Le <i>Programme de normes favorisant la résilience des infrastructures</i> du CCN a pour but d'assurer l'efficacité des normes pour l'intégration des risques climatiques dans la conception, la planification et la gestion des infrastructures du pays. Concrètement, il prévoit la préparation d'un nouvel ensemble de ressources et de directives normalisées sur les changements et la résilience climatiques destinées à la fois aux normalisateurs et aux utilisateurs de normes. En parallèle, il prévoit la mise à jour et l'élaboration de normes visant à améliorer la résilience climatique du Canada.</p> <p>Au 31 mars 2019, le Programme avait lancé 31 des 36 projets prévus. Le CCN a d'ailleurs publié le rapport détaillé <i>Des normes pour la résilience climatique des infrastructures : bilan et défis à relever</i>, qui fait état de la progression du Programme, dont la fin est prévue pour mars 2021.</p>
Domaine d'application	Cette étude vise à mesurer l'efficacité actuelle et éventuelle (jusqu'en 2035) de normes qui encadrent l'adaptation des infrastructures aux changements climatiques. L'évaluation devrait consister en une analyse quantitative, basée notamment sur l'établissement de modèles économiques (économétrie, modèle informatique d'équilibre général, etc.),

complétée par une analyse qualitative, quant à elle basée sur une revue de la littérature.

Le fournisseur sélectionné mènera l'étude selon les deux normes indépendantes suivantes :

Prévention et atténuation des inondations

Le CCN a contribué à l'élaboration de plusieurs normes et outils axés sur l'atténuation des inondations. La norme ci-dessous comprend plusieurs recommandations pour réduire les risques liés aux changements climatiques et aider les collectivités à s'adapter à ces derniers.

- *CAN/CSA-W204, Conception résiliente aux inondations pour les nouveaux secteurs de développement résidentiel (publiée en décembre 2019)*

Construction dans le pergélisol

Depuis 2011, le CCN participe à la définition de normes et d'outils visant à encadrer l'adaptation des infrastructures à l'évolution du climat dans le Nord canadien. Plusieurs de ces normes, notamment celles qui suivent, portent essentiellement sur l'évolution du pergélisol :

- *CAN/BNQ-2501-500, Études géotechniques pour les fondations de bâtiments construites dans les zones de pergélisol*

Le fournisseur utilisera ces deux normes pour :

- estimer les coûts actuels et à moyen terme des problèmes liés aux inondations et au pergélisol dans l'éventualité d'un statu quo;
- projeter les retombées (quantitatives et qualitatives) de l'adoption des mesures décrites dans les normes ci-dessus, selon deux scénarios différents, par exemple;
 - un scénario d'application générale, c'est-à-dire que les normes sont intégrées à la réglementation de toutes les collectivités canadiennes touchées dès la première année et sont scrupuleusement respectées dans la construction de toutes les nouvelles infrastructures concernées;
 - un scénario d'application modérée, c'est-à-dire que les normes demeurent de simples recommandations, mais sont respectées dans la construction de 50 % des infrastructures concernées dès la première année.

Le processus de quantification des retombées s'appuiera sur les données nationales et internationales existantes. Le fournisseur devra effectuer une recherche approfondie afin d'extraire autant de données valides utiles que possible. Ensuite, il lui faudra formuler des hypothèses pour les données manquantes et les coûts et avantages qui doivent être extrapolés. Toutes ces hypothèses devront être appuyées d'analyses qualitatives.

Le CCN est conscient que les soumissionnaires n'auront pas tous exactement la même approche méthodologique. Toutefois, le projet devrait, dans son ensemble, s'articuler autour des activités ci-dessous. Si un soumissionnaire souhaite apporter des changements importants à

l'approche proposée, il doit indiquer clairement dans sa soumission les avantages qu'offre son approche.

À noter que certaines activités pourraient être combinées pour plus d'efficacité.

Le fournisseur sélectionné devra se concentrer sur les grandes activités suivantes :

Activité 0 : Lancement du projet

Pour lancer le projet, le fournisseur devra :

- rencontrer les représentants du CCN pour passer en revue les objectifs du projet;
- élaborer un plan de travail détaillé à soumettre au CCN;
- élaborer un budget détaillé, assorti d'un échéancier de facturation, à soumettre au CCN.

Livrables

Résultats attendus de l'activité 0 : plan de travail et budget détaillés.

Activité 1 : Estimation des coûts selon le statu quo

Durant l'activité 1, le fournisseur estimera les coûts directement liés aux effets des inondations plus fréquentes et de la dégradation du pergélisol sur les infrastructures du Canada, sur une période de 15 ans (2020-2035).

Pour ce faire, il devra :

- élaborer une approche par étapes pour estimer les coûts directement liés aux inondations plus fréquentes et à la dégradation du pergélisol au Canada, selon le modèle de changements climatiques le plus probable (déterminé en consultation avec le CCN);
- soumettre l'approche à l'approbation du CCN;
- estimer les coûts des dommages directs (pertes d'actifs, remise en état ou remplacement de biens et d'installations, etc.) liés au statu quo, c'est-à-dire au refus de prendre les mesures proposées pour adapter les nouvelles infrastructures;
- répartir, dans la mesure du possible, les coûts par région (provinces et territoires).

Livrables

Résultats attendus de l'activité 1 : méthodologie d'estimation des coûts – totaux et répartis par région du Canada (provinces et territoires) – liés aux inondations plus fréquentes et à la dégradation du pergélisol.

Activité 2 : Projection des retombées directes des outils proposés

Durant l'activité 2, le fournisseur estimera les coûts et les avantages directs liés à l'adoption des normes prévues par le Programme sur une période de 15 ans (2020-2035). Cette partie de l'étude devrait principalement porter sur les économies qui résulteront de la baisse des coûts de réparation, d'entretien et de remise en état. Le fournisseur devra :

- passer en revue les ressources et documents pertinents remis par l'équipe du Programme afin de se familiariser avec le sujet de l'étude;
- trouver et obtenir toute ressource ou information supplémentaire qui pourrait faciliter le bon déroulement de l'étude;
- définir, en consultation avec le CCN, deux scénarios d'application des normes qui serviront à la projection des retombées du Programme, selon différents degrés d'adoption des recommandations;
- élaborer une approche coûts-avantages par étapes pour estimer les économies et les coûts qui résulteraient de l'application des normes proposées (p. ex., baisse des coûts d'entretien et de remise en état);
- cerner les lacunes dans les données ainsi que les hypothèses à formuler pour les combler;
- soumettre l'approche, les lacunes dans les données recensées et les hypothèses à l'approbation du CCN;
- effectuer l'analyse des coûts et avantages associés à divers projets réalisés selon les différents scénarios d'adoption des normes du Programme;
- répartir, dans la mesure du possible, les résultats de l'analyse par région (provinces et territoires).

Activité 3 : Détermination des avantages non financiers (qualitatifs) inhérents aux outils proposés

- Le fournisseur devra procéder à une revue de la littérature pour mieux comprendre les avantages qualitatifs inhérents à l'adoption des mesures favorisées par les outils proposés. La revue devrait notamment porter sur la littérature grise, les politiques, les articles scientifiques et les rapports pertinents d'organismes d'élaboration de normes qui s'intéressent aux changements climatiques.

Livrables

Résultats attendus de l'activité 3 : liste des avantages qualitatifs inhérents à l'adoption des mesures favorisées par les outils proposés.

Activité 4 : Rédaction du rapport final

Une fois toutes les autres activités terminées, le fournisseur devra préparer un rapport professionnel et détaillé présentant la méthodologie utilisée et les conclusions des analyses (quantitative et qualitative). Celui-ci devra aussi faire état des limitations entourant la portée de l'étude.

Le CCN s'attend à recevoir une version définitive de tous les livrables de qualité professionnelle, par fichier électronique, rédigée en anglais (le CCN en assurera la traduction professionnelle, dont le fournisseur pourra vérifier l'exactitude). Le rapport final doit s'adresser au grand public, donc utiliser un vocabulaire général et facile à comprendre. Les formules, statistiques et notes techniques pertinentes pourront apparaître en annexe. Ainsi, le fournisseur devra :

	<ul style="list-style-type: none"> • rédiger un rapport exposant la méthodologie, les analyses, les conclusions et les limitations de l'étude; • soumettre le rapport à l'approbation du CCN; • ajuster le rapport en fonction des commentaires du CCN et lui remettre la version définitive à traduire; • préparer un rapport bilingue de qualité professionnelle (en utilisant la traduction fournie par le CCN). <p>À la fin de l'activité 4, le CCN devrait avoir en sa possession un rapport final, écrit dans une langue simple, détaillant les retombées des outils proposés par le Programme. Tous les livrables doivent être rédigés en anglais (le CCN en assurera la traduction, mais il appartiendra au fournisseur de préparer la version définitive dans les deux langues officielles).</p> <p>Le fournisseur remettra au CCN tous les documents et fichiers de programmation utilisés dans la réalisation de l'étude. Les conclusions de cette dernière serviront à encourager la reconduction du Programme. L'évaluation en elle-même pourrait éventuellement être rendue publique.</p> <p>Toutes les activités doivent être terminées d'ici le 1^{er} août 2020.</p>
<p>Exigences de soumission</p>	<p>Exigences de soumission</p> <p>Les soumissionnaires doivent répondre aux exigences de l'appel d'offres dans une proposition en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une proposition technique; • une proposition financière. <p>Proposition technique</p> <p>Comptant au maximum 20 pages (sans les annexes), la proposition technique doit comprendre l'information suivante, qui sera examinée dans le cadre du processus d'évaluation des soumissions.</p> <p><i>Expérience de l'organisation et de l'équipe de projet</i> : Cette section doit démontrer que le soumissionnaire possède les connaissances, l'expérience et les compétences nécessaires pour réaliser l'étude. Elle doit contenir une description de l'équipe de projet et de la structure de l'organisation. Les curriculum vitæ doivent être placés en annexe (exclus du maximum de 20 pages).</p> <p><i>Méthodologie et plan de travail</i> : Cette section doit présenter la méthodologie détaillée et les ressources prévues pour l'exécution de tous les aspects du projet, conformément à l'énoncé des travaux. Elle doit aussi énoncer les principaux jalons et tâches, ainsi que l'échéancier du projet. Le soumissionnaire doit préciser dans l'échéancier les éléments qui devront être confirmés ou validés par le chargé de projet. De plus, il doit décrire, en fonction des besoins, des objectifs et de l'approche globale proposée, les principaux risques ou difficultés anticipés ainsi que les solutions et stratégies qu'il prévoit pour y répondre.</p> <p>Proposition financière</p>

	<p>La proposition financière doit comprendre la répartition des coûts du projet, dont les coûts de main-d'œuvre, les frais de déplacement et les dépenses connexes, les coûts associés à l'embauche de sous-traitants et les autres coûts prévus. Enfin, l'échéancier de paiement doit être placé à la suite de l'échéancier des livrables.</p>
--	---

ANNEXE C : Critères de l'évaluation technique

ANNEXE C : CRITÈRES D'ÉVALUATION

Généralités

Un comité d'évaluation technique composé d'au moins trois (3) représentants du CCN ou nommés par celui-ci sera chargé d'évaluer les propositions soumises en réponse à la DP no 2020-13. Le comité sera dissous une fois qu'il se sera acquitté de la sélection du soumissionnaire à qui le CCN octroiera le contrat d'élaboration d'un cadre de priorisation des risques.

Les propositions seront évaluées selon les critères décrits et l'énoncé des travaux. Les soumissionnaires sont invités à traiter ces critères suffisamment en détail dans leur proposition pour permettre une évaluation complète. Il incombe aux soumissionnaires de démontrer qu'ils répondent aux exigences de la demande de propositions (DP).

Seule l'expérience attestée par des documents justificatifs décrivant où et comment elle a été acquise sera prise en considération lors de l'évaluation. Il ne faut pas supposer que le comité d'évaluation est nécessairement renseigné sur l'expérience et les compétences des soumissionnaires ou des ressources proposées. Par conséquent, toute expérience pertinente doit être démontrée dans la proposition technique écrite des soumissionnaires, qui ne doit pas dépasser 20 pages (annexes exclues).

Processus d'évaluation

Étape 1 – Évaluation selon les critères obligatoires

Toutes les propositions feront l'objet d'une évaluation qui déterminera si elles répondent aux critères obligatoires énoncés dans la partie A, Critères obligatoires, de l'annexe C. Seules les propositions qui répondront à TOUS les critères obligatoires seront prises en considération.

Étape 2 – Évaluation selon les critères cotés

Toutes les propositions conservées à l'étape 1 seront évaluées et cotées en fonction des critères énoncés dans la partie B, Critères cotés, de l'annexe C, pour que soit calculée la note technique des soumissionnaires. Les propositions dont la note atteint ou dépasse le seuil d'admissibilité passeront à l'étape 3.

Étape 3 – Évaluation de la proposition financière

Seules les propositions répondant à tous les critères techniques des étapes 1 et 2 passeront à l'étape 3.

Les soumissionnaires doivent fixer un prix pour chaque élément énoncé, selon le format décrit à l'annexe D, Formulaire de proposition financière. Les plages de prix (p. ex. : « 10 à 13 \$ ») ne sont pas acceptées.

Étape 4 – Méthode de sélection

Le soumissionnaire ayant la note totale (technique et financière) la plus élevée sera sélectionné. La note technique compte pour 80 % de la note totale, et la note financière, pour 20 %.

La note technique de chaque proposition sera calculée comme suit : le nombre de points obtenus divisé par le total possible de points, multiplié par 0,8. La note financière sera déterminée comme suit : calcul au prorata en fonction du prix le plus bas évalué, puis multiplication du résultat par 0,2. En cas d'égalité entre plusieurs propositions, c'est celle avec la note technique la plus élevée qui sera sélectionnée.

CRITÈRES DE L'ÉVALUATION TECHNIQUE

Partie A : Critères obligatoires

Les propositions feront l'objet d'une évaluation qui déterminera si elles respectent les critères obligatoires suivants concernant l'équipe de projet.

Élément	Critère obligatoire	Conforme (Oui ou non)
M1	Le soumissionnaire doit fournir le curriculum vitae de chaque membre (ressources) de l'équipe proposée, lequel doit contenir les renseignements suivants : a) Liste des compétences directement liées aux exigences de l'énoncé des travaux b) Parcours professionnel présenté en ordre chronologique c) Liste détaillée des réalisations professionnelles et scolaires pertinentes	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
M2	L'équipe DOIT compter au moins une personne titulaire d'une maîtrise en sciences environnementales ou dans une discipline connexe.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
M4	La proposition financière du soumissionnaire ne doit pas dépasser le budget maximal de 80 000 \$ CA.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
M5	La proposition technique ne doit pas dépasser 20 pages (annexes exclues).	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Partie B : Critères cotés

Dans sa proposition, le soumissionnaire doit présenter sa démarche, sa méthodologie et son plan de travail en détail en décrivant comment il s'y prendrait pour mener à bien le projet et réaliser les objectifs établis. Chaque proposition sera évaluée selon les critères cotés dans les trois (3) catégories suivantes. La proposition doit offrir une réponse pour chaque critère.

Catégorie	Points max.
R1 : Organisation et expérience de l'équipe de projet	30
R2 : Méthodologie et plan de travail	25
R3 : Qualité de la proposition	5
Total possible de points	60

La proposition doit obtenir au moins 42 points sur 70 (70 %) pour passer à l'étape de l'évaluation financière.

R1 : Organisation et expérience de l'équipe de projet

Le comité d'évaluation technique attribuera des notes pour l'expérience et la compétence du ou des soumissionnaires et des membres de l'équipe de projet au regard de la DP no 2020-13 pour ce qui est de la réalisation des projets ciblés.

Le soumissionnaire doit fournir des exemples montrant dans quelle mesure il répond à chaque critère. Il peut donner le même exemple pour plusieurs critères, mais il devra l'adapter au contexte afin de mettre en évidence les éléments pertinents. Le barème de notation des critères est présenté dans le tableau suivant. Par récent, on entend « dans les trois dernières années ».

Élément	Critère coté	Points max.
<p>R1A</p> <p>Le soumissionnaire doit donner deux exemples de projets récents qui démontrent que l'équipe de projet a déjà effectué des études des retombées économiques (p. ex., analyse coûts-avantages) par rapport aux infrastructures.</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience de son équipe de projet en fournissant les renseignements suivants sur des projets passés : titre, résumé, portée, similarités avec le travail décrit dans l'énoncé des travaux et dates de début et de fin.</p> <p>Pour chaque exemple, les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 3 points par projet si ceux-ci démontrent, dans une certaine mesure, que l'équipe a déjà effectué des analyses des retombées économiques par rapport aux infrastructures. - Jusqu'à 5 points par projet si ceux-ci démontrent clairement que l'équipe a déjà effectué des analyses des retombées économiques par rapport aux infrastructures (maisons, ponts, etc.) dont la portée et la complexité ressemblent à celles décrites dans l'énoncé des travaux. 	<p>10</p>
<p>R1B</p> <p>Le soumissionnaire doit donner deux exemples de projets récents qui démontrent que l'équipe de projet a déjà réalisé des évaluations des divers effets des changements climatiques sur les infrastructures.</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience de son équipe de projet en fournissant les renseignements suivants sur des projets passés : titre, résumé, portée et dates de début et de fin.</p> <p>Pour chaque exemple, les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 3 points par projet si ceux-ci démontrent, dans une certaine mesure, que l'équipe a déjà réalisé des évaluations des divers effets des changements climatiques (tempêtes fréquentes, températures élevées, érosion côtière importante, etc.) sur les infrastructures. - Jusqu'à 5 points par projet si ceux-ci démontrent clairement que l'équipe a déjà réalisé des évaluations des divers effets des changements climatiques sur les infrastructures au long de leur cycle de vie. 	<p>10</p>
<p>R1C</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer ses connaissances et son savoir-faire quant aux coûts associés au cycle de vie des infrastructures.</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience de son équipe de projet en fournissant les renseignements suivants sur des projets passés : titre, résumé, portée et dates de début et de fin.</p> <p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 3 points si la réponse démontre, dans une certaine mesure, que l'équipe de projet possède une expérience limitée en évaluation des coûts associés au cycle de vie des infrastructures. - Jusqu'à 5 points si la réponse démontre clairement que l'équipe de projet possède une solide expérience en évaluation des coûts associés au cycle de vie des infrastructures. 	<p>5</p>

Élément	Critère coté	Points max.
R1D Le soumissionnaire doit donner un exemple récent qui démontre sa capacité à rédiger un rapport sur un sujet technique (notions d'ingénierie, évaluations des retombées économiques, etc.) pour un public général.	Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience de son équipe de projet en fournissant les renseignements suivants sur un projet passé : titre, résumé, portée, dates de début et de fin et visée du rapport non technique. Les points seront attribués comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 3 points si l'exemple démontre, dans une certaine mesure, que l'équipe a déjà rédigé un rapport sur un sujet technique (notions d'ingénierie, évaluations des retombées économiques, etc.) pour un public général. - Jusqu'à 5 points si l'exemple démontre clairement que l'équipe a déjà rédigé un rapport dont la portée ressemble à celle décrite dans l'énoncé des travaux sur un sujet technique (notions d'ingénierie, évaluations des retombées économiques, etc.) pour un public général. 	5

R2 : Méthodologie et plan de travail

Le soumissionnaire doit fournir une description complète de la démarche et de la méthodologie proposées. Le barème de notation des critères est présenté dans le tableau ci-dessous.

Élément	Critère coté	Points max.
R2A Le soumissionnaire doit présenter une méthodologie détaillée pour la réalisation de tous les aspects du projet.	Les points seront attribués comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 5 points si la méthodologie est décrite suffisamment en détail, notamment en précisant les étapes pour chaque livrable de l'énoncé des travaux, mais qu'il manque tout de même quelques précisions, ou si le soumissionnaire n'indique pas explicitement en quoi elle est réaliste ou techniquement applicable. - Jusqu'à 10 points si la méthodologie est décrite suffisamment en détail, notamment en précisant les étapes pour chaque livrable de l'énoncé des travaux, et si le soumissionnaire indique de manière convaincante en quoi elle est réaliste et techniquement applicable. 	10
R2B Le soumissionnaire doit établir un plan de travail clair pour atteindre les objectifs du projet.	Dans le plan de travail, le soumissionnaire doit, au minimum, définir les buts et les objectifs du projet, les ressources qui lui seront consacrées, les contraintes et l'échéancier du projet. Il peut y ajouter un diagramme, p. ex. un diagramme de Gantt, sous réserve qu'il soit lisible. Les points seront attribués comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 5 points si le plan de travail porte sur certains objectifs du projet et certains éléments du chemin critique, explique le raisonnement qui sous-tend l'échéancier et présente un survol des ressources qui seront utilisées. - Jusqu'à 10 points si le plan de travail porte sur tous les objectifs du projet et tous les éléments du chemin critique, explique en détail le raisonnement qui sous-tend l'échéancier, 	10

Élément	Critère coté	Points max.
	et présente les ressources qui seront utilisées et toutes les principales hypothèses sous-jacentes.	
R2C Le soumissionnaire doit présenter une stratégie d'atténuation des risques claire.	Les points seront attribués comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 3 points si les obstacles potentiels à la qualité ou à la réalisation du projet ne sont expliqués que partiellement, c'est-à-dire que le soumissionnaire omet des risques probables ou ne démontre pas une compréhension réaliste du projet. - Jusqu'à 5 points si les obstacles potentiels à la qualité ou à la réalisation du projet sont clairement décrits, et que le soumissionnaire démontre une compréhension et une analyse réalistes du projet et propose des solutions d'atténuation réalistes. 	5

R3 : Qualité de la proposition

Le comité d'évaluation technique évaluera la qualité de la proposition sur les plans de l'organisation, de la clarté et de l'exhaustivité du contenu.

Le contenu de la proposition doit être correctement mis en forme, organisé et rédigé, de sorte que le comité puisse facilement trouver chacun des éléments répondant aux critères obligatoires et cotés.

Élément	Critère coté	Points max.
R3A La proposition doit être claire, concise et professionnellement rédigée.	Les points seront attribués comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 3 points si la proposition est bien organisée dans l'ensemble, mais relativement difficile à lire, et contient plusieurs fautes d'orthographe. - Jusqu'à 5 points si la proposition est très bien organisée, concise et claire, et contient très peu de fautes d'orthographe, voire aucune. 	5

ANNEXE D : Proposition financière

ANNEXE D : PROPOSITION FINANCIÈRE

Remplir le présent formulaire et le soumettre sous le nom **PIÈCE JOINTE 2 – Proposition financière.**

Tous les chiffres mentionnés doivent être en dollars canadiens, avant taxes.

Livrable décrit dans l'énoncé des travaux	Niveau d'effort (en jours)	Coûts
Activité 0 : Lancement du projet		
Activité 1 : Estimation des coûts selon le statu quo		
Activité 2 : Projection des retombées directes des outils proposés		
Activité 3 : Détermination des avantages non financiers (qualitatifs) inhérents aux outils proposés		
Activité 4 : Rédaction du rapport final		
Total		